

# COUR DES COMPTES Critique acerbe à l'encontre de la conduite financière de l'Office européen des Brevets

## EN EXCLUSIVITÉ

Par Petra Sorge  
Le 24 juin 2018



Le bâtiment principal de l'Office européen des Brevets à Munich.  
Photo : imago

**Dès juillet, un fonds devrait gérer le patrimoine de l'Office européen des Brevets à hauteur de 2,3 milliards d'euros. La Cour fédérale des Comptes et des experts financiers critiquent vivement ce changement.**

La Cour fédérale des Comptes et des experts financiers critiquent les modifications prévues sur le plan de la gestion du patrimoine de l'Office européen des Brevets (OEB). Dès juillet, un fonds devrait gérer le patrimoine de l'Office européen des Brevets à hauteur de 2,3 milliards d'euros. Le fonds, dénommé « EPO Treasury Investment Fund », en abrégé l'EPOTIF, achèterait également des titres à risque, dont des Asset Backed Securities et des Credit Default Swaps qui, lors de la crise financière, ont perdu en grande partie leur valeur et ont mené les banques à la faillite. C'est ce qui ressort de documents et de protocoles que le magazine WirtschaftsWoche a pu consulter.

La Cour fédérale des Comptes a, selon WirtschaftsWoche, dénoncé que les directives du fonds ne contenaient « aucune condition concernant la solvabilité des contreparties, des émetteurs ou des produits », qu'il n'existait « aucune exigence en vue d'éviter de gros risques », que l'évaluation des risques ne reposait que sur un seul modèle – « avec risque de perte élevé correspondant ». Le Conseil d'Administration de l'OEB doit encore approuver les changements prévus fin juin.

L'ancien juge constitutionnel et expert en brevets, Siegfried Broß, qualifie le fonds de 2,3 millions d'euros de l'OEB de « budget occulte ». Ici, le « principe démocratique central, en vertu duquel les budgets publics doivent être placés sous contrôle parlementaire » serait violé, a déclaré Broß à WirtschaftsWoche. Cette « conduite financière » ne serait pas couverte par la Convention sur le Brevet européen, soit l'acte de constitution de l'OEB et serait dès lors « interdite ». L'avocat munichois des brevets, Thorsten Bausch, du cabinet Hoffmann Eitle, considère lui aussi la nouvelle stratégie de placement comme « étant fondamentalement scandaleuse ». Il craint que l'autorité ne détourne ses

actifs. « L'argent appartient aux demandeurs de brevets et ne peut pas tout simplement être mis en jeu à la bourse par l'OEB », dit-il.



OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS **Le pari effrayant**

### **PREMIUM**

L'Office européen des Brevets a amassé 2,3 milliards d'euros et veut rejoindre le monde de la spéculation. La Cour fédérale des Comptes est alarmée.